



Fiche d'inscription **Broc'Jeux**

Sortilèges Limoges - Edition Février 2019

Le règlement, c'est le règlement !

Le vendeur participant à la Broc'Jeux s'engage à :

- Proposer des jeux dont il a contrôlé le contenu au préalable et qui ne présentent donc pas de pièces manquantes, altérées ou défectueuses.
- Déposer ses jeux accompagnés de cette fiche renseignée à partir du **Mardi 22 Janvier jusqu'au Vendredi 01 Février**
- Récupérer ses jeux non vendus dans les jours de la semaine suivant la Broc'Jeux, soit au plus tard le **Mardi 12 Février**.
- Les jeux seront vendus à l'occasion du broc Jeux du **Vendredi 01 Février au Samedi 02 Février**

En contrepartie, la société Sortilèges s'engage à :

- Mettre à disposition des potentiels acheteurs les jeux déposés par le vendeur durant le Broc'Jeux.
- Restituer sous forme de bon d'achat à dépenser sur les produits de la boutique (hors tarifs spéciaux et promotions) l'intégralité de la somme perçue pour la vente des jeux déposés par le vendeur (exemple : nous vendons pour 55 euros de jeux, vous toucherez un bon d'achat d'une valeur de 55 euros).

NB : La société Sortilèges ne saurait être tenue responsable en cas de produit non conforme à l'engagement pris par le vendeur, ou en cas de vol de jeux durant le dépôt. Nous nous réservons le droit de refuser des dépôts en cas de doute sur l'état ou la provenance des jeux. Le nombre de jeux au dépôt par vendeur est limité à 10 jeux par vendeur.

La petite fiche (à déposer complétée avec vos jeux, merci ;) :

Nom :	Prénom :
Téléphone :	Mail :

Renseignez au moins l'un des moyens de contact à toutes fins utiles.

Liste des jeux :

N°	Nom du jeu	Prix	N°	Nom du jeu	Prix
1			6		
2			7		
3			8		
4			9		
5			10		

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ») :